MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 30

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260225-D202630-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
19/02/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 20
Votants	……. 22

Objet :

TOURISME

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Dominique HEMERY - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Christine CHÉRAUD - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Jean-François HÉLIN - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jacques FRANÇOIS et Philippe THOMAZO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe ELLEOUET ayant donné procuration à M. Patrick FONTAINE
M. Jean-Marc CARREAU ayant donné procuration à M. Philippe THOMAZO
Mme Marine GOYON

SECRETAIRE : Madame Françoise GUYOT

SITE DE L'ILE AUX PIES – activités touristiques – prestations d'animation: convention d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) d'un terrain communal

Madame Dominique HEMERY, Adjointe en charge du tourisme, rappelle à l'Assemblée qu'un appel à projets a été lancé le 22 janvier 2026 ayant pour objet l'autorisation temporaire des activités touristiques sur le site de l'Ile aux Pies. Cet appel à projets vise essentiellement les prestations d'animations.
Les candidats étaient alertés sur le fait que le projet se situe dans un site classé et doit répondre à certaines exigences au niveau de l'intégration des installations dans l'environnement.

Une seule offre a été déposée (réponse en main propre et par voix dématérialisée). Il s'agit de l'association « La Fédé », actuelle détentrice de l'A.O.T. pour les prestations d'animation.

LA FÉDÉ – Fédération d'animation rurale en pays de Vilaine – de REDON (la Fédé est un partenaire historique de la commune).

- La philosophie de la Fédé s'articule autour de 3 notions clés : la proximité, le lien et la démarche participative. Au travers de son projet "Pulsation" on retrouve la volonté de proposer une offre généreuse d'activités (Kayak, canoë, escalade, via cordata, tir à l'arc, fun arc, course d'orientation, paddle, VTT...) ainsi que la mise en place de nombreux séjours enfance-jeunesse. Les publics ciblés sont nombreux ; particuliers et familles, entreprises, scolaires, ALSH, établissements spécialisés, séjours de vacances, publics en insertion. Deux nouvelles activités seront proposées : un escape game de pleine nature et une activité "escalad'arbre" autour de la thématique nature & oiseaux.
- La présence de la Fédé sur le site de l'Ile aux Pies s'étale d'avril à septembre avec l'accueil de groupes scolaires, d'ALSH, la mise en place de séjours enfance-jeunesse, l'accueil de particuliers en juillet et août, l'accueil de journées d'intégration et d'entreprises pendant le mois de septembre.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260225-D202630-DE

- L'association porte une attention particulière à la sécurité, que ce soit au niveau des qualifications professionnelles des personnels encadrants qu'au niveau des contrôles des équipements utilisés. Enfin la Fédé, soucieuse du site, développe une politique de sensibilisation et de promotion en direction des publics qu'elle accueille. L'espace naturel de l'Ile aux Pies représente également la vitrine de son activité de pleine nature...

La Commission d'analyse des offres s'est réunie le 18 février 2026. Les membres sont d'avis de retenir le projet présenté par la FÉDÉ, au titre des prestations d'animations sur le site de l'Ile aux Pies.

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis de ladite commission et d'accepter l'offre présentée par la Fédé de REDON.

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention AOT au profit LA FÉDÉ – Fédération d'animation rurale en pays de Vilaine – de REDON, dont les caractéristiques principales sont mentionnées ci-dessous ;
  - Mise à disposition d'un terrain correspondant à une emprise sur les parcelles cadastrées YR 61 pour les stockages de matériels et YR 50 pour les activités de tir à l'arc et de fun arc – la surface en sera déterminée d'un commun accord - ;
  - Période d'activité : d'avril à octobre (sous réserve de la réglementation en vigueur et notamment des prescriptions du P.P.R.I. – Plan de Prévention du Risque Inondation)
  - Loyer annuel : 100 € pour la période
  - Durée de la convention : 5 ans, sauf renonciation ou résiliation expresse avec préavis de 3 mois - avant le début de la saison.
  - Date d'effet : date de signature de la convention.
- Déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de la convention et de tout autre document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE